COM(2024) 409 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 septembre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL autorisant louverture de négociations en vue de la conclusion dun ou de plusieurs accords avec le Royaume de Norvège, la République dIslande et la Principauté de Liechtenstein concernant des mesures durgence sanitaire dans le domaine des contre-mesures médicales

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes